info

1 | 2023

VLSS

Chefärzte und Leitende Spitalärzte Schweiz
Médecins cadres des hôpitaux suisses
Quadri medici degli ospedali svizzeri

Éditorial

De crise en crise

Prof. Dr méd. Karl-Olof Lövblad
Président de la VLSS

Les gens contractent toujours le coronavirus, mais la maladie évolue de manière plus modérée. Le virus devient endémique. Nous avons réussi à surmonter une crise sanitaire, mais la prochaine ne saurait tarder. Les hôpitaux et les services ferment, les lits sont supprimés. De nombreux établissements manquent de personnel spécialisé. Les soins sont en crise, et ce en plein cœur d'une période d'instabilité économique. Les milieux politiques peinent à trouver des recettes efficaces contre l'exode de personnel dans le secteur de la santé et envoient même parfois des signaux dérangeants, comme le pilotage des l'admission des médecins.

Au lieu de réguler, nous devrions investir: dans la formation pré-graduée et postgraduée des médecins, dans le personnel spécialisé et dans la numérisation. L'intelligence artificielle et la télémédecine gagnent du terrain, l'interaction entre l'homme et la machine devient de plus en plus importante. Mais les ordinateurs ne peuvent pas offrir à eux seuls un soulagement efficace. Le secteur de la santé aura toujours besoin de larges effectifs.

Nous avons plutôt bien réussi à juguler le coronavirus, mais la nouvelle crise sera encore plus longue et ardue. Pour la VLSS, une chose est sûre: il faut trouver de nouvelles incitations pour contrer la pénurie de main d'œuvre. Et pour cela, il nous faut une approche globale. Nous avons impérativement besoin d'une politique sanitaire coordonnée au niveau national.

Contenu

2 Rapport annuel du président pour 2022
4 Assemblée des délégués 2023
5 Événement des membres de la VLSS 2023
8 Équilibre pour les médecins hospitaliers

Changement et équilibre

La VLSS s'est réorganisée, encadre le programme de mentorat Coach my Career à l'apogée de son succès et participe à l'élaboration de bases de référence afin de mieux concilier les conditions de travail dans les hôpitaux avec une vie de famille.

Prof. Dr méd. Karl-Olof Lövblad, Président de la VLSS

Pendant l'exercice sous revue, les organes de la VLSS se sont réunis en ligne à de nombreuses reprises. La direction a organisé ses réunions sur Zoom, tandis que l'Assemblée des délégués et l'événement des membres se sont tenus sous un format hybride. L'événement des membres s'est penché sur la question de savoir comment mieux concilier le métier de médecin hospitalier et la vie privée. L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est devenu une préoccupation majeure pour beaucoup de jeunes médecins. Au cours de cet événement, la psychologue du travail Julia Frey a tenu un exposé expliquant pourquoi cet équilibre constituait aussi une chance pour les hôpitaux. L'article intitulé «Guide pour favoriser l'équilibre des médecins hospitaliers», que vous trouverez plus loin, vous donnera davantage d'informations sur le projet en ce sens de la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse et sur le guide élaboré dans ce cadre avec des mesures concrètes pour organiser les conditions de travail en hôpital de manière à mieux équilibrer l'activité médicale et la vie privée.

Politique professionnelle

Pendant l'exercice sous revue, le Comité a de nouveau examiné de nombreuses invitations à participer à des consultations et pris position sur une sélection de sujets. Comme toujours, le Comité s'est concentré sur l'essentiel. Si les projets de réglementation ou les dispositions légales se répercutent sur les médecins-chefs et dirigeants d'hôpitaux, la VLSS fait toujours entendre sa voix.

Objectifs à atteindre

Au cours de l'exercice sous revue, le débat sur la politique sanitaire était encore très marqué par les mesures visant à freiner la hausse des coûts. Trois projets de lois demandent un plafonnement des dépenses de santé: l'art. 47c de l'ensemble de mesures 1b pour la réduction des coûts, l'initiative pour un frein aux coûts et la contre-proposition indirecte du Conseil fédéral sur les objectifs à atteindre. Qu'il s'agisse d'un budget global, d'un frein aux coûts ou d'objectifs à atteindre, la VLSS se positionne contre ces projets et met en garde contre leurs conséquences. Le corps médical se retrouverait restreint dans sa liberté de prise en charge des patients et le principe de l'assurance se verrait vidé de sa substance, au détriment des patientes et patients. La VLSS n'exclut pas que les citoyens soient amenés à s'exprimer sur l'un ou l'autre de ces projets.

Réseau

La VLSS est une petite association dotée d'un solide réseau. Les membres de notre Comité siègent dans de nombreux organes nationaux et assurent une représentation efficace des intérêts. La VLSS s'engage aux comités de l'ISFM (Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue), au sein de l'association H+ Les Hôpitaux de Suisse, dans le Cockpit du projet TARCO, au Forum Qualité ASQM, ainsi qu'au Comité SWISS DRG de la FMH et à la Chambre médicale de la FMH. La VLSS défend également les intérêts des médecins hospitaliers sur la plateforme de formation médicale de l'OFSP. On y retrouve des représentants de l'OFSP, des universités, des cantons, de l'ASMAC, de groupes d'étudiants et des caisses d'assurance-maladie. La VLSS veut également continuer à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée à l'avenir.

Coach my Career

Le programme de mentorat intergénérationnel «Coach my Career» continue de grandir. D'un simple projet, il est devenu une offre permanente et très demandée. Dans le cadre de «Coach my Career», de futur·e·s médecins se font conseiller par des collègues expérimenté·e·s. Aujourd'hui, plus de 180 mentors mettent leurs expériences professionnelles à disposition. Plus de 50 entretiens ont eu lieu au cours de l'exercice sous revue, un nouveau record. Pour pouvoir continuer à évoluer, le programme a besoin de partenaires solides. Il est bon de savoir que la FMH et l'ASMAC participent financièrement à «Coach my Career».

Membres

Actuellement, nous comptons quelque 1000 médecins. Le renforcement de notre communauté est une route semée d'embûches. Les prescriptions statu-

Depuis début janvier 2023, le secrétariat de la VLSS se situe à l'adresse Amtshausgasse 28, à Berne, à proximité immédiate du Palais fédéral.

taires de la FMH dissuadent encore et toujours les médecins hospitaliers de rejoindre la VLSS (et les cotisations supplémentaires que cela implique) en plus de leur adhésion obligatoire à la Société cantonale de médecine. La cotisation pour l'adhésion obligatoire à la Société cantonale de médecine n'est pas automatiquement réduite en cas d'entrée volontaire à la VLSS. Toutefois, les statuts modifiés de la FMH prévoient désormais la possibilité, pour la VLSS, de négocier avec la Société cantonale de médecine une réduction de sa cotisation pour les membres de la VLSS, si et à condition que la VLSS assume également de manière effective certaines tâches des sociétés cantonales (par ex. le conseil juridique spécialisé qui s'adresse aux médecins cadres).

Communication

Au cours de l'exercice sous revue, la VLSS a publié son organe «VLSS Info» à deux reprises au format électronique. Par ailleurs, nous envoyons régulièrement des newsletters électroniques à nos membres pour leur donner des informations importantes et actuelles autour de la politique hospitalière et sanitaire.

Restructuration

Pendant l'exercice sous revue, la VLSS a revu son organisation. Les liens personnels étroits avec le secrétariat de la Société des médecins du canton de Berne (SMCB) ont été conservés, car cette forte imbrication est bénéfique pour les deux organisations professionnelles. Les secrétariats des associations SMCB et VLSS se situent désormais à l'adresse Amtshausgasse 28, à Berne, à proximité immédiate du Palais fédéral. La SMCB et la VLSS disposent ainsi de locaux plus centraux et nettement plus vastes, avec leur propre salle de réunion. Au 1er janvier 2023, la direction du secrétariat administratif est passée de forum|pr AG à HealthHub Consulting AG et a été confiée à Patrick Mettler, avocat, Mlaw. La direction de Thomas Eichenberger a également été reprise par HealthHub Consulting AG sur mandat, comme auparavant, depuis le 1er janvier 2023. L'encadrement sur mandat doit permettre une planification plus efficace et plus simple d'une potentielle solution de succession au niveau de la direction. Depuis début 2023, forum|pr AG, entité élue de longue date, se consacre exclusivement aux missions de communication de la VLSS. Les coûts supplémentaires engendrés par la réorganisation concernent exclusivement la rémunération directe des prestations effectives de la SMCB et de forum|pr AG par la VLSS, qui était jusqu'ici prise en charge depuis des années par la SMCB, en partie ou en totalité, sans refacturation.

Remerciements

Je remercie chaleureusement mes collègues du Comité de la VLSS pour notre excellente collaboration et pour leur engagement. J'adresse également un grand merci à notre directeur Thomas Eichenberger pour sa méticulosité dans son travail et sa planification, ainsi que nos postes de service, et notamment Madame Barbara Frantzen et son successeur Patrick Mettler, les collaborateurs et collaboratrices de la SMCB, ainsi que notre fiduciaire Peter Elber et son équipe.

Assemblée des délégués de la VLSS du 20 avril 2023

Les délégués ont confirmé Karl-Olof Lövblad à son poste de président et les autres membres du Comité dans leurs fonctions respectives. Toutes les autres demandes ont été approuvées à l'unanimité.

Dr en droit Thomas Eichenberger, directeur de la VLSS

Comptes annuels
Les comptes annuels se clôturent avec un excédent de dépenses de CHF 23 000.–. Cet excédent est dû à un produit exceptionnel. Une organisation de médecins proche de la VLSS a été dissoute et a transmis son patrimoine restant à la VLSS. Même sans cette donation, la VLSS repose sur de bonnes bases financières et dispose de réserves suffisantes.

Budget 2023
Le budget présenté pour l'association est solide. Le résultat prévu pour 2023 est équilibré avec un total de CHF 256 000.– respectivement pour les dépenses et les recettes. Les cotisations des membres ne changent pas par rapport à l'année dernière. En raison de la restructuration du secrétariat, les honoraires, salaires et prestations sociales ont été remplacés par des prestations sur mandat, TVA comprise. Cette nouvelle organisation peut être mise en œuvre sans impact sur les coûts. Outre la direction générale, HealthHub Consulting AG assume désormais également la direction administrative du secrétariat. Au 1er janvier 2023, Patrick Mettler a repris le poste de Barbara Frantzen, qui va se concentrer sur de nouvelles missions au sein de forum|pr AG. La collaboration de la VLSS avec l'entité élue de longue date forum|pr AG va se poursuivre dans le domaine traditionnel du travail de communication de l'association, sur la base d'une nouvelle relation contractuelle.

Élections de renouvellement global à la Présidence et au Comité de la VLSS
Le président Karl-Olof Lövblad se présente aux élections pour trois années de plus. Le Dr méd Mariano Winckler, le Dr méd Michael Gengenbacher, la médecin dipl. Michaela Petre, le Dr méd Marcus Schwöbel et le Dr méd Jürg Unger, actuels membres du Comité de la VLSS, se disent également prêts à défendre les intérêts des médecins cadres en Suisse pendant encore trois ans. Tous les membres du Comité sont confirmés à leurs postes à l'unanimité.

Des enseignements tirés

Décomptes en double, coûts supplémentaires inexplicables, prestations complémentaires opaques: la liste des reproches adressés par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers était longue. Les assureurs complémentaires et fournisseurs de prestations sont sous pression. Une chose ressort clairement des exposés présentés lors de l'événement des membres de la VLSS de cette année: le secteur a réagi.

En décembre 2020, les acteurs de l'assurance complémentaire ont été ébranlés. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a rendu publiques de nombreuses infractions présumées, affirmant que les factures établies dans le domaine de l'assurance-maladie complémentaire (LCA) étaient souvent opaques et apparaissaient parfois comme indûment élevées. Dans leur communiqué de presse, au ton anormalement dur, les agents de surveillance ont dit considérer «que les décomptes de prestations [devaient] être remaniés en profondeur». Dans ce contexte, l'OFSP estime que de trop nombreuses prestations d'assurance complémentaire, occasionnées par des systèmes d'incitation erronés, pourraient s'avérer également nocives pour l'assurance-maladie obligatoire – raison pour laquelle le législateur a interdit les systèmes d'incitation de ce type pour les hôpitaux répertoriés (cf. art. 58f al. 7 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie: OAMal). La FINMA attend des assureurs un contrôle plus efficace afin de lutter contre ces dérives. Elle invite les assureurs à examiner les contrats avec les prestataires, à définir de véritables prestations complémentaires et de véritables prix, et à les améliorer en conséquence. Suite à cela, de nombreux assureurs ont mis fin à leurs contrats avec les hôpitaux. Plus de deux ans se sont désormais écoulés. Que s'est-il passé depuis? Le secteur a compris sa mission. C'est en tout cas l'impression que l'on a lorsqu'on écoute les quatre intervenants à l'événement des membres de la VLSS de cette année.

L'Association Suisse d'Assurances (ASA) a élaboré un cadre réglementaire pour le secteur sur la manière de définir, d'évaluer et de décompter les prestations supplémentaires à l'avenir. Ce cadre distingue trois catégories: les prestations médicales, les prestations cliniques et l'hôtellerie/le confort.

Les assureurs présentent un cadre réglementaire pour le secteur

Avec 7 milliards de CHF, l'assurance-maladie complémentaire est un marché important. En Suisse, plus d'un quart de la population possède une assurance complémentaire d'hospitalisation. Une facture d'hospitalisation sur cinq est financée de manière privée par la loi sur le contrat d'assurance (LCA), ce qui représente environ 3,7 milliards de francs chaque année. Le marché est d'importance systémique pour les assureurs, les cantons et les prestataires. «Nous avons resserré nos rangs en tant que secteur, afin de pouvoir répondre aux exigences de la FINMA pour plus de transparence et de traçabilité sur le marché», décrit Matthias Schenker, responsable de la politique sanitaire de la CSS. L'Association Suisse d'Assurances (ASA) a élaboré un cadre réglementaire pour le secteur, que la quasi-totalité des assureurs complémentaires s'est engagée à respecter. Ce cadre regroupe les principes selon lesquels les prestations complémentaires seront désormais définies, évaluées et décomptées. Il classe les prestations complémentaires en trois catégories – prestations médicales, prestations cliniques (prestations de base organisationnelles et procédurales) et hôtellerie/confort – et constitue la base des futurs contrats tarifaires. Chaque prestataire doit désormais indiquer comment ses prestations complémentaires définies à la charge de l'assurance complémentaire se distinguent de l'assurance de base. Des ensembles de prestations et prix concrets sont ensuite définis lors des négociations entre les différents assureurs et les différents prestataires. Les nouveaux contrats améliorés devraient être signés d'ici fin 2024, conformément aux exigences de la FINMA.

Un catalogue de prestations comme outil de travail

«Le secteur de la LCA est vital pour conserver l'équilibre économique des hôpitaux», explique Andreas Roos, conseiller et représentant de la FMCH. Mais il ajoute qu'il va aussi de l'intérêt des médecins de préserver ce marché de l'assurance. C'est pour cette raison que la FMCH, l'association faîtière de 18 sociétés de disciplines médicales chirurgicales et invasives et trois groupements professionnels, a élaboré un catalogue de prestations qui décrit et délimite les prestations supplémentaires et complémentaires dans le secteur de la LCA. FMCH a été soutenue par l'entreprise de conseil PwC. Des fournisseurs de prestations et des assureurs ont également étroitement collaboré à la rédaction de ce catalogue. Celui-ci n'a aucun aspect contraignant; il ne s'agit ni d'une structure tarifaire, ni d'un outil de calcul. Il constitue plutôt une recommandation et un guide visant à aider les médecins et les hôpitaux à structurer les prestations médicales supplémentaires et complémentaires.

Le catalogue de prestations contient exclusivement des prestations médicales supplémentaires et complémentaires classées en cinq catégories.

Le catalogue des prestations supplémentaires est disponible à l'adresse https://fmch.ch/wp-content/uploads/2023/04/FMCH_Katalog_Aerztliche-Mehr-und-Zusatzleistungen-VVG_fr3637.pdf

Les prestations relevant de la catégorie «Hôtellerie et confort» ainsi que d'autres prestations hospitalières en sont exclues. Pour M. Roos, ce catalogue permet désormais à chaque hôpital de définir ses prestations médicales supplémentaires de manière adaptée et transparente.

Repenser le marché de la LCA

Christoph Schöni, responsable des tarifs à l'association nationale des hôpitaux H+, propose une autre perspective. Pour lui, le marché de l'assurance complémentaire est important, mais en déclin depuis plusieurs décennies. M. Schöni en donne les raisons: «Le catalogue de prestations dans l'assurance-maladie obligatoire est quasiment illimité. Les coûts de la santé augmentent et les primes sont en hausse, ce qui explique pourquoi de moins en moins de personnes peuvent se payer des assurances complémentaires.» S'y ajoute, toujours selon lui, le fait que de nombreux assurés ne savent pas vraiment pour quelles prestations ils paient. Si le secteur n'assure pas plus de transparence et des contrôles plus efficaces, les autorités prendront des mesures supplémentaires. M. Schöni voit déjà aujourd'hui des signes de régulation excessive. Il en est convaincu: le marché de la LCA doit se réinventer, et ce également à cause du passage permanent à l'ambulatoire dans la médecine. La plupart des produits d'assurance concernent toujours des prestations stationnaires. Le secteur doit développer des produits innovants avec une véritable plus-value pour le secteur ambulatoire également, comme le demandent les assurés. M. Schöni ajoute qu'il faut «des solutions de négociations simples et évolutives entre les hôpitaux et les assureurs complémentaires».

De nouveaux contrats pour les médecins cadres

Le législateur fait pression sur le secteur de la LCA de deux côtés: par l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et la loi sur la surveillance des assurances (LSA). Thomas Eichenberger, directeur et secrétaire juridique de la VLSS, explique l'objectif politique des autorités. Pour lui, l'OFSP poursuit depuis longtemps des fins idéologiques et voudrait endiguer fortement le marché de l'assurance complémentaire, voire l'interdire complètement. Et la FINMA pourrait, sous couvert de contrôle des abus, renforcer ses contraintes et appliquer désormais un blocage effectif du marché de la LCA, et ce principalement en ayant refusé les hausses des primes demandées par les assureurs.

Ce climat politique se répercute sur les contrats des médecins cadres. Sur la base de l'art. 58f al. 7 de l'OAMal mentionné plus haut, les honoraires pour le traitement d'assurés privés et semi-privés, mais aussi les consultations privées des médecins cadres, ont été supprimés en majeure partie au cours des dernières années et remplacés par des éléments de salaire variables. La situation reste complexe. En effet, les nouvelles contraintes réglementaires applicables à l'assurance complémentaire génèrent des problèmes de mise en pratique qui touchent également les contrats des médecins cadres. Les honoraires ont été supprimés et remplacés par des éléments de salaire variables, désormais versés sur la base des chiffres d'affaires totaux générés par les hôpitaux et les différentes cliniques. En ce qui concerne les revenus par conséquent variables des médecins cadres, on ne fait donc plus la différence entre les chiffres d'affaires générés avec les patientes et patients couverts par l'assurance générale de base et ceux générés avec les patientes et patients couverts par des assurances complémentaires. M. Eichenberger estime qu'il faudrait ici mettre en place un système d'incitation suffisant, favorisant les médecins cadres, pour la prestation effective des services complémentaires que les assurés ont achetés et dont ils souhaiteraient profiter dans les faits. Les hôpitaux sont appelés à travailler à l'intégration des médecins cadres dans le nouveau paysage contractuel. M. Eichenberger voit surtout un potentiel d'avenir dans les nouvelles prestations innovantes qui ne sont pas encore financées par l'AOS mais peuvent entrer dans le financement de la LCA. Étant donné qu'il s'agit ici de prestations ne relevant pas de la LAMal, l'interdiction des systèmes d'incitation au sens de l'art. 58f al. 7 OAMal ne s'applique pas ici.

Les assureurs complémentaires, les hôpitaux et les médecins hospitaliers ont bien compris la demande des autorités, comme le prouve une nouvelle fois la discussion de clôture de l'événement des membres. Le secteur va dans la bonne direction, avec un objectif commun: préserver le marché de la LCA et le rendre pérenne. Le Comité de la VLSS va désormais réfléchir en interne sur la manière dont il faudrait créer à l'avenir une situation gagnant-gagnant avec les hôpitaux dans le domaine des prestations médicales supplémentaires liées aux assurances complémentaires, afin que tout le monde puisse en profiter. Les priorités ici sont que les médecins cadres restent impliqués dans le processus et que les patientes et patients puissent continuer à profiter à l'avenir des prestations médicales supplémentaires achetées via les primes d'assurances complémentaires.

Guide de promotion de l'équilibre pour les médecins hospitaliers

Les médecins sont de plus en plus nombreux à choisir de ne pas exercer à l'hôpital. La raison principale invoquée est le manque d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Un guide élaboré par la Haute école de psychologie appliquée FHNW aide les hôpitaux et cliniques à mieux concilier ces deux sphères pour les médecins.

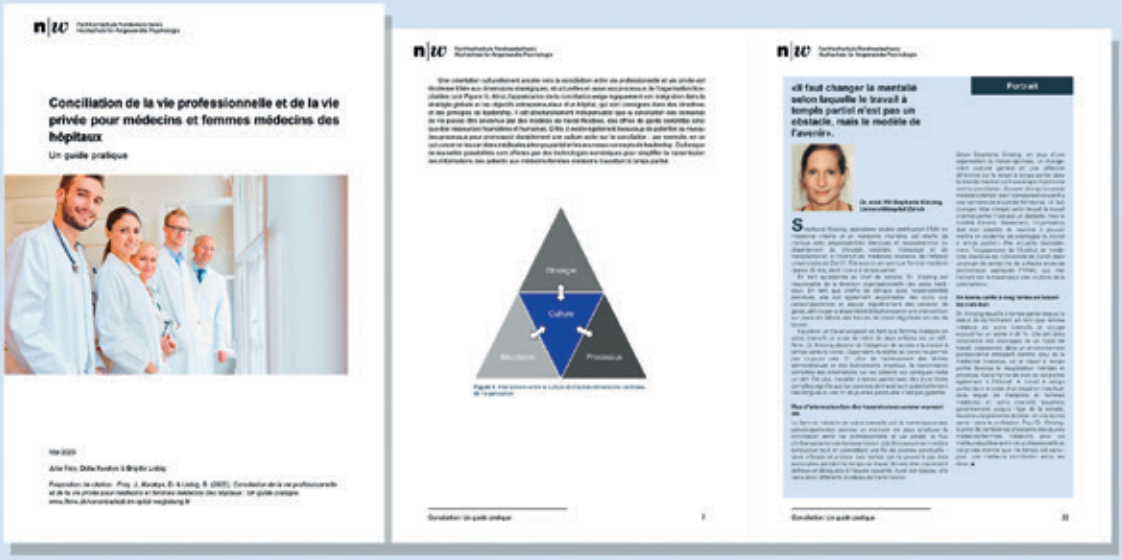

Ce guide est construit autour de 25 mesures concrètes visant à organiser les conditions de travail autour d'un meilleur équilibre entre l'activité médicale et la vie privée. Par ailleurs, une feuille de route montre systématiquement comment identifier les pistes pour initier un changement, et comment les mettre en pratique dans le quotidien hospitalier. Le guide a été rédigé à destination des responsables des ressources humaines et des cadres dans les hôpitaux et cliniques, et met particulièrement l'accent sur les médecins. Il repose sur le statut actuel des mesures de conciliation dans le monde du travail et leur expérimentation dans cinq organisations de santé en Suisse.

La VLSS participe activement depuis le début au groupe de pilotage du projet. Thomas Eichenberger, directeur de la VLSS, a siégé aux réunions du groupe de pilotage et partagé à cet effet ses connaissances et son expérience dans le domaine de la politique associative des médecins cadres. Il a également collaboré à l'ASMAC, où il a apporté de précieuses interventions par le biais de sa représentante, Madame Yvonne Stalder, responsable juridique. La plus grande répartition des tâches au sein de la famille, l'importance accrue accordée aux loisirs et à l'organisation du temps libre, l'augmentation du travail à temps partiel et la nouvelle vision du travail, selon laquelle la vie privée ne peut plus être seulement organisée autour de l'activité médicale, reposent sur une transformation de la société qui touche tous les domaines d'activité de l'ensemble des médecins.

Équipe du projet: Prof. Dr Brigitte Liebig (direction), Julia Frey, Delia Kwakye, Haute école de psychologie appliquée FHNW

Partenaires de coopération: Insel Gruppe, Hôpital cantonal de Saint-Gall, Hôpital universitaire de Zurich, Zurzach Care

Subvention du projet: Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Groupe de pilotage: Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC) et Association des médecins dirigeants d'hôpitaux de Suisse (VLSS).

Scanner le code QR et télécharger le guide. Le guide se trouve également sur le site Internet de la VLSS à l'adresse: www.vlss.ch/fr/carriere/equilibre

Projet de suivi

Organisation de la carrière selon la phase de vie des médecins

Comment mieux planifier, organiser et guider les carrières médicales des médecins en fonction des exigences spécifiques à leurs phases de vie? La VLSS participe aussi activement à ce projet de suivi de la Haute école de psychologie appliquée FHNW. Jürg Unger, membre du Comité et Thomas Eichenberger, directeur de la VLSS, font partie du comité de pilotage de ce nouveau projet. La première phase, déjà en cours, consiste à analyser les conditions de carrières à l'aide d'auto-contrôles, d'enquêtes en ligne et d'entretiens. Une série d'ateliers suivra l'année prochaine. Le projet sera clôturé en 2025 avec l'élaboration de Best Practices et d'un manuel pratique pour les hôpitaux. Vous trouverez davantage d'informations (en allemand) sur:
www.vlss.ch/fr/carriere/equilibre

Coach my Career cherche des mentors

Aimeriez-vous, vous aussi, transmettre votre expérience professionnelle à des collègues plus jeunes? Alors inscrivez-vous comme mentor au programme intergénérationnel «Coach my Career». Vous trouverez de plus amples informations (en allemand) sur:

www.vlss.ch/karriere/coach-my-career

Les membres de la VLSS bénéficient de conditions préférentielles auprès de l'établissement Private Hochschule Wirtschaft PHW à Berne

La VLSS et la Private Hochschule Wirtschaft PHW à Berne ont conclu un accord de coopération. La PHW de Berne propose à tous les membres de la VLSS **un rabais direct de 5%** sur toutes les formations prégraduées et postgraduées suivies à titre personnel auprès de la haute école. Plus d'informations (en allemand) sur: **www.phw.ch/vlss**

Liste des nouveaux membres

Cippà Pietro Prof., Dr. med., Dr. sc. nat., Chefarzt, Ente Ospedaliero Cantonale
Eggimann Philippe, PD Dr méd, Médecin-adjoint, CHUV
Faoro Denis, Dr. med. EMBA, Leitender Arzt / Stv. Chefarzt, GZO Spital Wetzikon
Findling Oliver, Dr. med., Leitender Arzt, Kantonsspital Aarau
Huss-Mischler Katharina, Dr. med., Leitende Ärztin, Spital Männedorf
Müller Mathias Andreas, Dr. med., Leitender Arzt, Kantonsspital Frauenfeld
Probst Arnold, Dr méd, Médecin-adjoint, Centre hospitalier de Bienne
Schäuble Barbara, Prof. Dr. med., Leitende Ärztin, Rehaklinik Sonnmatt Luzern
Tannast Moritz, Prof. Dr. med. Chefarzt/Ordinarius, HFR Freiburger Spital/Universität Freiburg

Contact

Médecins cadres des hôpitaux suisses | VLSS
Secrétariat Amtshausgasse 28, 3011 Berne
T +41 (0)31 330 90 01 | info@vlss.ch | www.vlss.ch